



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

Paris le 18 mars 2009

## Communiqué de presse Réactions de la FFMKR après le vote du projet de loi HPST

Le vote du projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) prévu à 16h aujourd'hui inquiète la profession.

Ce projet de loi prévoit une réorganisation territoriale du système de santé via la création des agences régionales de santé (ARS), une étatisation des soins de ville et un affaiblissement des conventions nationales.

Ce projet de loi qui a été construit sans réelle concertation suscite un fort mécontentement de la plupart des syndicats des professions de santé.

La FFMKR, auditionnée le 27 février par Jean-Marie ROLLAND, député de l'Yonne et rapporteur du texte, avait suggéré plusieurs aménagements au texte.

La FFMKR se dit déçue qu'aucune définition ne soit donnée au masseur-kinésithérapeute, acteur de première intention en matière de prévention. **La prévention étant inscrite dans la convention nationale et dans le décret d'actes et de compétences des masseurs-kinésithérapeutes, cette demande était légitime**

La FFMKR est déçue que la coopération interprofessionnelle ne prenne pas la forme d'un renforcement des échanges au sein d'une équipe de soins pluri-professionnelle autour d'un professionnel de santé repère pour le patient.

La FFMKR est particulièrement inquiète de **la mutualisation des sommes à destination de la formation continue.**

La FFMKR avait également alerté les parlementaires sur les dangers de définir les compétences nécessaires pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient par décret. **La FFMKR souhaitait que ces compétences soient du domaine exclusif des professions de santé.** Cette proposition a été soutenue en hémicycle, mais non adoptée : trop restrictive !

La FFMKR est toutefois satisfaite que, dans le cadre de la représentativité syndicale, ses propositions aient été reprises et adoptées : Seuls les organismes nationaux, ayant 2 ans d'ancienneté seront habilités à présenter des listes de candidats et, les élections auront lieu avant l'enquête de représentativité pour que celle-ci puisse en tenir compte.

Dans l'attente de l'examen au Sénat, prévu mi mai, la FFMKR reste mobilisée sur le terrain avec la campagne du Centre national des professions libérales de santé (CNPS) intitulée « **Attention danger, le gouvernement sacrifie la santé Réagissez ! La crise ne justifie pas une santé au rabais** ».

3 rue Lespagnol  
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00

fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366

**Alain BERGEAU, Président**

**06 80 25 96 34**

